



**Association des ingénieurs-conseils du Québec
(AICQ)**

Projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement
(BAPE)**

Le 8 octobre 2002

Madame la présidente,
Messieurs les commissaires

LA PRÉSENTATION DE L'AICQ

L'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) représente plus d'une centaine de firmes d'ingénierie qui embauchent quelque 12 000 personnes dans toutes les régions du Québec, soit près de 90 % de la main-d'œuvre de ce secteur d'activité. Fondée en 1974, l'AICQ regroupe des firmes de toutes tailles qui offrent une gamme variée de services professionnels allant, entre autres, de la conception et de la préparation des plans et devis à la gestion de projets et à l'analyse de systèmes.

Tous les membres sont régis par l'Ordre des ingénieurs du Québec et agissent selon de hauts standards professionnels, favorisant l'éthique, la compétence technique et le service à la clientèle. Ils contribuent de façon significative au développement de la qualité de vie au Québec.

Les firmes d'ingénierie dispensent des conseils impartiaux dans un large éventail de services tels que le développement de logiciels, l'analyse de la valeur, l'évaluation et la sélection de procédés industriels, la gestion de projets et la gestion de production, pour n'en nommer que quelques-uns.

Les origines modernes du génie-conseil québécois sont intimement liées aux projets du secteur énergétique et aux grands projets hydroélectriques des années 70 et 80. Ces projets ont donné au génie-conseil québécois l'élan nécessaire pour se développer dans tous les domaines et partout à travers le monde. Les réalisations des firmes de génie-conseil québécoises membres de l'AICQ leur ont permis d'acquérir une réputation internationale de qualité et de savoir-faire qui n'est plus à démontrer.

L'INTÉRÊT DANS LE PROJET

Le Code de déontologie des ingénieurs-conseils du Québec stipule que :

« Les membres doivent exercer leur profession en veillant aux intérêts socio-économiques de la société et en protégeant la santé et la sécurité du public. »

De plus, l'AICQ défend depuis des années une approche de développement durable en respect avec les normes environnementales.

LE PROJET DU SUROÏT

Le présent mémoire vise à faire connaître la position de l'AICQ en relation avec le projet du Suroît. Ce projet consiste en la construction d'une centrale thermique de 800 MW en bordure du canal de Beauharnois. Le projet propose

d'utiliser le cycle thermodynamique dit combiné avec le gaz naturel comme combustible et l'eau du canal de Beauharnois pour le refroidissement. Le projet, conçu de façon classique, prévoit l'utilisation de la meilleure technologie disponible commercialement et présente peu de risques techniques ou de construction.

UN PROJET DE DEUXIÈME CHOIX

Comme l'indique le promoteur du projet, Hydro-Québec Production, le projet vise à accroître la capacité de production d'Hydro-Québec. Hydro-Québec Production n'a pas fourni d'informations spécifiques pour justifier le projet par rapport à son parc de production ou l'évolution de la demande d'énergie électrique. Elle n'a pas à le faire en vertu des lois en vigueur qui ont retiré à Hydro-Québec cette obligation de justification publique. Néanmoins, en considérant que l'accroissement de l'économie du Québec des dernières années a atteint en terme réel plus de 1½ %, que la demande d'électricité est proportionnelle à la taille de l'économie et que peu d'équipements de production nouveaux ont été ajoutés au parc de production pendant la même période, l'AICQ juge justifié qu'Hydro-Québec Production augmente son parc de production à ce moment-ci afin de maintenir nos avantages concurrentiels dans le domaine de l'énergie électrique.

Néanmoins, l'AICQ s'accorde avec la Direction d'Hydro-Québec qui qualifie de «deuxième choix» le projet du Suroît et s'interroge sur ce qui a conduit Hydro-Québec Production à privilégier un projet de centrale thermique alors que l'accord de Kyoto et les gaz à effet de serre sont devenus des sujets d'actualité internationale, que le Canada s'apprête à signer cet accord et que le Québec y a déjà signifié son appui. Rappelons que l'accord de Kyoto cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre alors que la centrale du Suroît en émettra plus de 2,5 millions de tonnes par année et augmentera le total des émissions de ce type de gaz du Québec de plus de 2,8 %. De plus, le Québec ne produit pas de gaz naturel pas plus qu'il ne produit les équipements spécialisés requis pour ce genre de production. Les retombées économiques de la construction du projet seront faibles pour le Québec et ce dernier importera bon an mal an pour près de 150 millions de dollars de gaz naturel en provenance de l'ouest du continent.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ?

Pourquoi Hydro-Québec Production préconise-t-elle un projet de centrale thermique alors qu'un projet de centrale hydraulique aurait été beaucoup plus avantageux tant sur le plan environnemental que sur le plan des retombées économiques? Pourquoi un projet de centrale thermique alors qu'Hydro-Québec, dans son plan stratégique, affirme favoriser la filière de l'énergie hydraulique et que le Québec dispose encore de nombreux sites de projets qui font l'envie de dizaines de pays? Que deviennent les projets de Chute-Allard, Rapide-des-Cœurs, Péribonka et Tabaret qui sont annoncés depuis déjà

quelques années par Hydro-Québec? Avons-nous bien fait d'abandonner le projet Grande-Baleine dans lequel nous avons tant investi? Les réponses à ces questions se retrouvent dans les difficultés particulières à la mise en œuvre des projets hydroélectriques qui sont ainsi désavantagés par rapport aux projets de centrales thermiques. La Direction d'Hydro-Québec a annoncé sa politique de développement hydroélectrique en trois points que nous rappelons ici en les paraphrasant :

1. Les projets doivent être justifiés sur une base économique;
2. Les projets doivent être acceptables aux populations locales directement touchées par le projet;
3. Les projets doivent être acceptables au plan environnemental.

Nous examinerons maintenant comment l'application de cette politique a conduit la Société d'État à présenter ce projet qu'elle qualifie elle-même de deuxième choix.

LA RENTABILITÉ DES PROJETS

Les projets à l'étude mentionnés dans le plan stratégique d'Hydro-Québec ou annoncés publiquement présentent des rentabilités variables qui dépendent de nombreux facteurs. Ces données ne sont pas disponibles publiquement, mais il est admis que les projets retenus par Hydro-Québec pour étude plus complète présentent une rentabilité acceptable suffisante pour justifier leur mise en œuvre. Le recours accru à l'expertise particulière de nos membres ingénieurs-conseils, pour bonifier la rentabilité des projets, ne pourrait que contribuer à leurs meilleures optimisation et justification. Cependant, nous ne pensons pas que la rentabilité des projets constitue la cause du retard des projets.

Nous croyons que la Régie de l'énergie favorise la pénétration des projets thermiques aux dépens de l'hydroélectricité lorsqu'elle accorde à Hydro-Québec Distribution la permission de recevoir des offres des producteurs indexées au prix du gaz naturel, elle soulage ce type de production de son plus grand risque et transfère ce risque de fluctuation des prix du gaz entièrement aux consommateurs du Québec. Est-ce que la Régie fait une bonne chose de nous exposer à ces fluctuations alors qu'une grande partie des ménages québécois sont chauffés à l'électricité et que le Québec a toujours considéré avantageux d'avoir des tarifs stables et utilise cette particularité pour attirer les investissements? Si la Régie est prête à forcer le distributeur à soulager les producteurs thermiques de leur plus gros risque d'affaires, ne devrait-elle pas faire de même pour les producteurs hydroélectriques et les soulager du risque de construction des centrales qui est la partie la plus risquée de cette filière énergétique? Pourquoi avantager la production thermique au détriment de la production hydroélectrique? Pourquoi renoncer à nos avantages?

L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS PAR LES POPULATIONS LOCALES

Il y a environ trois ans, Hydro-Québec concluait une entente importante avec les conseils de bande de Betsiamites et de Essipit et avec la MRC locale sur la haute Côte Nord. Elle devait ouvrir la voie à la réalisation du projet de Toulnostouc aujourd'hui en construction. Cette entente, premier partenariat économique entre Hydro-Québec et des intervenants représentant les populations locales, devrait servir d'exemple à des ententes similaires dans les autres régions du Québec. De plus, le Gouvernement du Québec a conclu cette année des ententes importantes avec le Grand Conseil des Cris et la Société Makivik qui visent à promouvoir le développement économique de leur région et où le développement des ressources hydroélectriques figure en bonne place. Ainsi, grâce à ces ententes, les travaux ont repris sur le chantier de la centrale EM-1 et des études sont en cours pour la dérivation Rupert, la centrale EM-1A ainsi qu'un certain nombre de projets au Nunavik.

Il semble donc que l'acceptabilité des projets par les populations locales soit sur la bonne voie. Bien qu'il ne faut pas prendre pour acquise cette acceptabilité, les ententes susmentionnées fixent un cadre de discussion duquel ont été évacuées des considérations qui empêchaient l'examen serein des projets eux-mêmes.

L'AICQ constate le chemin parcouru en seulement quelques années et ne peut que souhaiter la multiplication de telles ententes mutuellement avantageuses pour tous les Québécois.

L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS AU PLAN DE L'ENVIRONNEMENT

Personne ne niera qu'il est difficile d'obtenir l'acceptabilité environnementale des projets hydroélectriques dans le cadre des lois actuelles et de la réglementation qu'elles ont inspirée.

Pourtant, avec l'expérience, Hydro-Québec et ses partenaires sont néanmoins parvenus à limiter les impacts de ces projets à des niveaux tels qu'il convient maintenant de les comparer aux impacts des autres filières énergétiques.

Le bilan écologique du projet de la Baie James montre en effet clairement que le milieu aquatique créé par les grands barrages et leurs grands réservoirs est plus riche du point de vue biologique que le milieu terrestre qu'il a remplacé.

De plus, des études récentes montrent également que les grands réservoirs constituent des lieux de villégiature prisés par les Québécois pour leurs qualités de navigabilité parce que ce sont de grands plans d'eau stables et pour leur accessibilité grâce aux routes construites pour la construction de l'aménagement hydroélectrique. Des dizaines de familles s'y adonnent à leurs activités préférées telles que la chasse, la pêche ou le canotage et s'y construisent des chalets.

Avec le temps, les aménagements hydroélectriques s'intègrent à leur environnement humain et faunique au point qu'ils forment un tout durable, **un véritable développement durable**.

Le fait qu'Hydro-Québec doive avoir recours au thermique semble être, pour l'AICQ, une illustration éloquentes que les systèmes en place, d'évaluation environnementale et d'émission de permis peuvent être perçus comme plus exigeants pour une filière dont la particularité est de produire de l'énergie propre renouvelable. Notre système législatif et réglementaire ignore une grande partie des avantages de la production hydroélectrique et impose à ces projets des exigences déraisonnables qu'il n'impose pas aux projets de production thermique. Par exemple, pourquoi, tel qu'exigé pour le projet Toulustouc, dépenser 350 000 \$ par truite pour une population potentielle de 140 truites, une espèce nullement menacée? Est-ce vraiment la politique environnementale dont nous avons besoin alors que le spectre du réchauffement planétaire risque de mettre en péril bien plus que 140 truites?

De plus, l'obtention de tous les permis requis pour la réalisation des projets est une véritable course à obstacles bureaucratiques et politiques qui augmente tellement les délais et l'incertitude quant à la réalisation des projets qu'il s'agit là maintenant du risque le plus important auquel, à leur dire, font face les promoteurs des projets.

QUOI FAIRE POUR COMPTER À NOUVEAU SUR NOS PREMIERS CHOIX?

L'AICQ est d'avis que le processus législatif et réglementaire doit être révisé pour permettre la réalisation de tous les projets hydroélectriques qui rencontrent les critères judicieusement énoncés par Hydro-Québec. Dans le contexte actuel où le Canada et le Québec ont pris des engagements fermes relatifs à l'accord de Kyoto, nous pensons que le développement du plein potentiel hydroélectrique du Québec et du Canada doit devenir un objectif de nos deux gouvernements, que le statut d'énergie propre et renouvelable doit être reconnu à l'hydroélectricité et que des mesures législatives et réglementaires concrètes doivent être prises pour favoriser le développement de ce type de projet. Nous pensons également que l'hydroélectricité doit avoir le statut de la forme d'énergie la plus favorisée par nos deux gouvernements de telle sorte qu'elle ne puisse jamais subir de désavantages injustifiés par rapport à d'autres formes d'énergie tant sur le plan législatif ou réglementaire que sur le plan fiscal. Ceci permettra à Hydro-Québec de présenter et de réaliser des projets de premier choix.